

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

Groupement " Est "	Session 2003	<b>CORRIGÉ</b>	Tirages
<b>BEP - Secteur B - TERTIAIRE</b>	Code examen :		
Spécialité : TOUTES			
Épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Durée : 0 h 30	Coef. : 1	Page 1/3

## SITUATION

Stéphanie, titulaire d'un B.E.P depuis juin 2002, vit chez ses parents.

Elle occupe un premier emploi à temps plein pour une durée de six mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'entreprise dans laquelle elle travaille est située à cinq minutes à pied de chez elle.

Dans les premières semaines de son travail, elle a été convoquée à la visite médicale du travail. À cette occasion, le médecin du travail lui a demandé de répondre au questionnaire présenté page 2/6.

À la date du 15 mai, elle ne sait toujours pas si son contrat sera renouvelé.

1

1.1 Relever 6 éléments qui peuvent poser problème à Stéphanie en tenant compte de toutes les composantes de sa situation. **0,5 pt x 6 = 3 points**

- elle vit chez ses parents
- emploi C.D.D.
- incertitude pour renouvellement C.D.D.
- fume + de 10 cigarettes
- antécédents familiaux : infarctus, hypertension
- surpoids
- anxieuse
- alimentation déséquilibrée
- pas de sport

1.2 Proposer trois comportements à adopter par Stéphanie pour prévenir certains de ces problèmes. **0,5 pt x 3 = 1,5 point**

- limiter sa consommation de tabac
- perdre du poids en ayant une alimentation équilibrée (ou diminuer voir arrêter le grignotage)
- avoir une activité physique

Actuellement elle déjeune avec ses collègues à la cantine inter entreprises:

Le médecin l'invite à surveiller son alimentation en limitant sa consommation de graisses.

Voici ce que la cantine lui propose aujourd'hui :

Entrée : crudités variées ou œuf mayonnaise ou taboulé

Plat principal : escalope de veau à la crème ou poulet rôti ou poisson pané

Accompagnement : frites ou haricots verts ou pâtes à la tomate

Dessert : flan caramel ou yaourt ou beignet ou tarte aux pommes.

2

2.1 Établir un menu adapté à Stéphanie en choisissant parmi les propositions ci-dessus :

- Il faut absolument :**
- 1 crudité
  - 1 poulet rôti
  - accompagnement
  - 1 produit laitier

Peu gras

0,5 pt x 4 = 1 point

2.2 Justifier ce choix par deux arguments : 1 pt x 2 = 2 points

- menu équilibré car une crudité, un plat protidique, une cuuidité (ou féculent), un produit laitier
- menu peu gras pour alléger le menu et perdre du poids

3.

Stéphanie a trouvé au supermarché des repas minceurs LINEA

3.1 Observer l'emballage page 4/6 et inscrire ci-dessous la signification des mentions portées sur l'emballage : 0,5 pt x 8 = 4 points

- A : Nature du produit ou dénomination
- B : poids
- C : date limite de consommation
- D : adresse et nom du fabricant
- E : composition
- F : mode d'emploi ou mode d'utilisation
- G : valeur nutritionnelle
- H : marque de salubrité ou n° sanitaire ou ...

3.2 Relever les quatre avantages de ce substitut de repas figurant sur cet emballage. 0,25 pt x 4 = 1 point

- hyperprotéiné
- hypocalorique
- équilibré
- gourmand

3.3 Citer le comportement alimentaire à adopter après la consommation en cure de ce type de produit. 1 point

manger équilibré ou limiter les excès de lipides ..... surveiller son alimentation.

3.4 Donner la signification de ce logo  figurant sur l'emballage : 1 point

le fabricant du produit participe financièrement (0,5 pt) à la protection de l'environnement (0,5 pt) (ou au programme Eco-emballage ...)

3.5 Proposer un comportement individuel écologique pour éliminer cet emballage carton 1 point

Tri sélectif ou mettre ce carton dans le contener « carton » ou ...  
Déchetterie ou ....

4.

Enfin le contrat de travail de Stéphanie n'est pas renouvelé. Elle se rend à L'A.N.P.E et obtient des renseignements sur le dernier dispositif mis en place pour l'aide à la recherche d'emploi.

4.1 Définir le sigle A.N.P.E : Agence National Pour l'Emploi

1 point

4.2 Répondre aux questions ci-dessous à partir du document ci-joint :

Le PARE, Plan d'Aide au Retour à l'Emploi, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001, propose des services et des aides adaptés à chacun :

→ Une indemnisation constante. Le PARE assure une allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) versée sans dégressivité durant toute la durée des droits. Pour en bénéficier, il suffit d'avoir cotisé 4 mois au cours des 18 derniers mois.

→ Le PARE apporte un soutien personnalisé dans ses recherches : il fait le point sur les compétences et les aspirations du demandeur d'emploi, il le guide dans ses démarches. Il est adapté aux besoins de chacun dans le cadre d'un Projet d'Action Personnalisé (PAP). Suite à son inscription, le demandeur d'emploi est invité à se présenter à l'ANPE pour un entretien approfondi, au cours duquel il établira son profil, définira la liste des emplois qu'il est en mesure d'occuper, et étudiera les différentes formations qu'il peut suivre. Ainsi il sera fixé sur les types d'emploi qui correspondent à son profil, ses possibilités d'évolution, de reconversion et les formations nécessaires.

→ Une évolution selon les besoins de chacun. À ce titre, le PARE peut évoluer ou être modifié selon le résultat des recherches du demandeur d'emploi. Si au bout de 6 mois, il n'a pas retrouvé de travail, le PAP peut être réorienté et déboucher sur un bilan de compétences approfondi et un plan de formation réactualisé. Si au bout de 12 mois, il n'a toujours trouvé aucune emploi correspondant à son profil, des actions renforcées sont mises en place. L'aide à l'employeur constitue l'un des moyens.

→ Des aides accordées à la formation et à la mobilité. Le demandeur d'emploi peut bénéficier d'une prise en charge, totale ou partielle, des frais de formation, de dossier et d'inscription, et, dans certains cas, des frais de transport et d'hébergement. Si il a retrouvé un nouvel emploi, il peut aussi bénéficier de cette aide s'il rencontre des problèmes financiers pour ses trajets domicile-travail.

© ASSEDIC, 2002 — <http://www.lepare.com/>

4.2.1 Définir le sigle PARE : Plan d'Aide au Retour à l'Emploi

0,5 point

4.2.2 Préciser si Stéphanie a droit à ce dispositif; justifier la réponse par un argument.

1,5 point

Oui (0,5 pt) car elle a cotisé plus de 4 mois au cours des 18 derniers mois (1 pt)

4.2.3 Citer trois avantages du PARE pour Stéphanie.

1,5 point

- Allocation versée sans dégressivité
- Soutien personnalisé approfondi
- Aides pour la formation
- Aides pour la mobilité